Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 070-200041861-20261105-DCC2026115-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

SEANCE du 5 novembre 2026

DCC2026115 Budget principal : décision modificative n° 5

Le cinq novembre deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (44)
Damien TAUNAY, Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Gérard COULIN, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (5)
Véronique AMBERT-GRANDJEAN à Christophe ROSSÉ, Marie-Alyette JACQUES à Régis BOILLOT, Valentin FLEYTOUX à Catherine BOURDIN, Jean-Louis CHOBARD à Benjamin GONZALES, David BALAUD à Philippe MOLLE.

Absent excusé (1)
Nicolas PAILLOTTET.

Absent (3)
Jean-Marie BRINGOUT, Arnaud CHOLLEY, Michaël MUHLEMATTER.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-11 et suivants relatifs aux décisions modificatives des budgets des collectivités territoriales ;

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°5 du budget principal telle que présentée ci-dessous comprenant un ajustement de crédits du chapitre du personnel ainsi qu'un transfert de crédit en investissement :

Dépenses de fonctionnement (*)		
Compte	Intitulé	Montant
64111	Rémunération du personnel titulaire	17 500.00
64131	Rémunération du personnel non titulaire	17 500.00
Total dépenses		**35 000.00**
Dépenses d'investissement		
Compte	Intitulé	Montant
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	- 2 000.00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 000.00
Total dépenses		**0.00**

(*) L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'excédent du budget primitif.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve** cette proposition **à l'unanimité**.*

Fait à SAULX, le 5 novembre 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état